

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 12 février 2026

Le jeudi 12 février 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 06/02/2026La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, M. Christophe PILCH, 2^{ème} vice-Président et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président

Objet : (Affectation des
résultats de l'exercice 2025
- Budget annexe transport
M43
point 2)

Titulaire(s) présent(s)*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane)* : M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER ; Ludovic IDZIAK*CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ;*CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin)* : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ; Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.RÉSULTAT DU VOTE :Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ;*CALL* : NéantNombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
16Nombre de suppléants
présents :
4Nombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
19Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU ; M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : M. Bernard DELIERS*CALL* : NéantSuppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Maurice LECOMTE ;*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ; M. Régis DELATTRE ;*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCASuppléances : Mme Valérie BIEGALSKI est représentée par M. Bernard DELIERSSecrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le :Administration : Paskal BARBELETTE ; Lowyk MEURIN ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPPublication
Le :Certifié exécutoire
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe transport M43**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe transport M43 dressé par le comptable et l'ordonnateur ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article unique : DÉCIDE de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2025 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte financier unique, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 2 016 650.22 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 0 euro

L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) s'élève à 8 575 412.25 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 12

Contre : 1 (J.-M. Macke, D. Cefebvre, J.-P. Sansen,
D. Thellier, C. Idziak, S. Duby, B. Célou.)

Fait et délibéré le 12 février 2026

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

